

JOURNAL DU VENT



en bref

UN PRÉSIDENT DE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNE TÉMOIGNE

FUTURS ÉNERGÉTIQUES,
LES SCÉNARIOS DE MIX

CONSTRUCTION DE
POSTES SOURCE



1000_{MW} MIS EN SERVICE



L'année 2022 qui s'achève aura été celle de tous les records : année la plus chaude jamais enregistrée, envolée des prix de l'électricité, mais aussi profits exceptionnels pour le secteur des énergies fossiles.

Dans le même temps, les énergies renouvelables et particulièrement la filière éolienne, ont continué de produire et vendre l'électricité au même prix dégageant ainsi plus de 38,7 milliards d'euros entièrement reversés au budget de l'état (période 2022-2023). Cela permet de couvrir près de 75% du coût du bouclier tarifaire et de limiter l'augmentation de la facture d'électricité des particuliers.

Les crises énergétiques et écologiques que nous vivons démontrent l'urgence d'accélérer le développement des énergies renouvelables : c'est un levier indispensable pour les 15 prochaines années si nous voulons couvrir nos besoins en électricité et garantir notre indépendance énergétique.

Dans ce contexte, nous sommes fiers de vous annoncer que Volkswind a atteint ces derniers jours le 1 000^{ème} MW mis en service en France, de quoi alimenter en électricité plus d'1 million de personnes. Que nous soyons élu, représentant de l'état, propriétaire, riverain d'un projet, consommateur, ou développeur, nous sommes tous acteurs et serons tous responsables de la réussite ou non de notre transition énergétique.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous présente tous mes vœux pour 2023 !

Jean-Luc Proust
Directeur Général Volkswind France



FUTURS ÉNERGÉTIQUES : LES SCÉNARIOS DE MIX

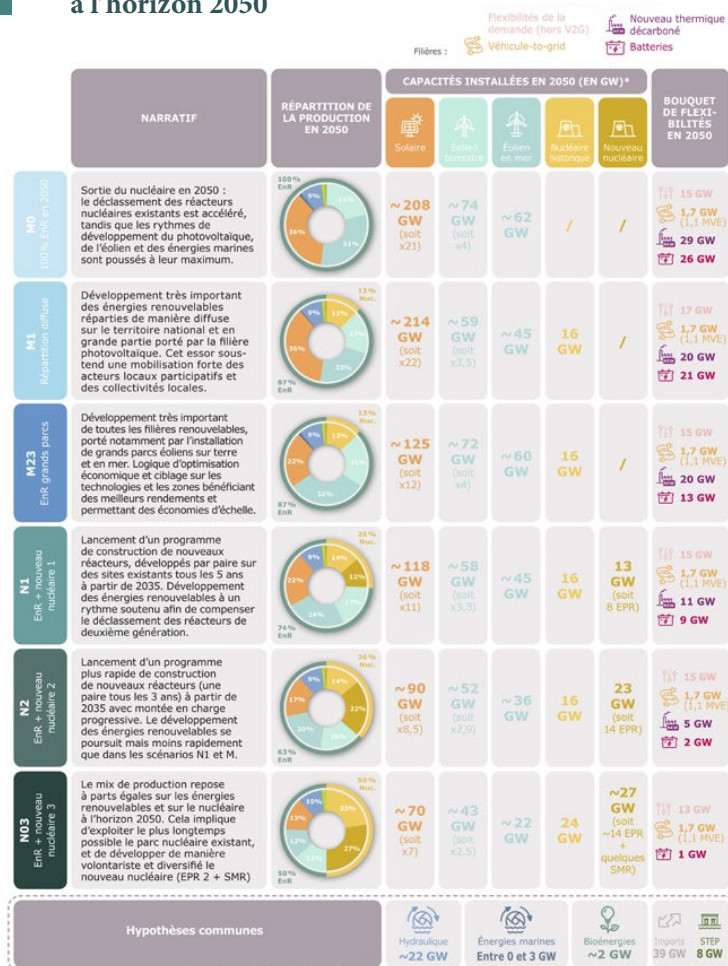
50 % minimum d'énergie renouvelable et 50 % maximum de nucléaire dans le mix électrique en 2050 !

Cet objectif vient d'un processus engagé par l'État depuis 2015 via la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. En effet, la Stratégie Nationale Bas Carbone est la feuille de route pour lutter contre le changement climatique. Elle fixe un objectif de neutralité carbone et de réduction d'empreinte carbone de la consommation des Français d'ici 2050.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Réseau de transport de l'électricité (RTE) ont réalisé des études prospectives sur la manière d'atteindre cet objectif. Le rapport « Transition 2050 » de RTE présente 4 scénarios ayant différentes approches : Génération Frugale, Coopération Territoriales, Technologies Vertes et Pari Réparateur*. Le rapport des « Futurs Énergétiques 2050 » de l'ADEME présente quant à lui 6 scénarios de mix électriques permettant de répondre à la consommation d'énergie à cet horizon (voir schéma ci-dessous).

En effet, la consommation globale d'énergie va baisser de 1 600 TWh à 900-1200 TWh mais l'électrification des usages implique une augmentation de la consommation électrique autour de 650 TWh. Ainsi ces 6 scénarios présentent les mix techniquement envisageables allant d'un mix 100% énergie renouvelable à un mix 50 % nucléaire.

Les scénarios de mix de production à l'horizon 2050



Ce plafond de 50 % de nucléaire s'explique par des centrales vieillissantes dont il faudra nécessairement en fermer une partie et répondre à un défi industriel pour construire 14 nouveaux EPR.

Par conséquent, **il sera indispensable de produire à minima les 50% restants à partir d'énergie renouvelable**, réparti comme suit : 70 GW de Photovoltaïque, 43 GW d'éolien terrestre et 22 GW d'éolien en mer. Il apparaît donc essentiel d'encourager et d'accompagner le développement de toutes les sources d'énergies renouvelables quel que soit le rythme de création de nouvelles centrales nucléaires.

*Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 | RTE (rte-france.com)

L'INFO EN PLUS !



Inauguration du parc éolien d'Arcy-Précy (89)

5 INAUGURATIONS DE PARC ÉOLIEN 1 INAUGURATION DE POSTE SOURCE



Atelier enfants sur le parc éolien de La Brousse Bagnizeau (17)

PLUS DE 400 ENFANTS
accueillis lors d'ateliers de sensibilisation
sur les énergies renouvelables



VOLKSWIND REJOINT LE SER

Volkswind France rejoint le SER, syndicat des énergies renouvelables, cette instance représentative de l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France compte plus de 450 membres dont 2/3 de PME et d'ETI. Faire vivre le SER, c'est engager la France dans une trajectoire de transition énergétique. Volkswind est également membre de l'association France énergie éolienne depuis près de 20 ans. syndicat-energies-renouvelables.fr

Nous recrutons !

Chefs de projets, chargés d'affaires, cartographes, chargés de constructions, techniciens de maintenance H/F. Retrouvez nos offres d'emplois sur : <https://volkswind.fr/category/offres-emplois/>

VOLKSWIND FRANCE CONSTRUIT SES PROPRES POSTES SOURCES !

Un poste source est une station électrique qui permet notamment de raccorder des ouvrages de production d'électricité avec le réseau de transport d'électricité.

La société RTE qui gère le réseau de transport d'électricité très haute tension en France était jusqu'à récemment aussi l'un des seuls constructeurs de poste source du territoire.

En 2019, sur certains secteurs géographiques tendus, RTE n'avait plus de poste source disponible pour accueillir l'électricité de nouveaux parcs éoliens développés. Les services de RTE étaient également dans l'incapacité de donner des délais de raccordements pour ceux-ci, dont la construction nécessite entre 8 et 10 ans.

Le département Construction de Volkswind France décide alors de répondre à cette problématique et de se lancer dans l'ingénierie de poste source. C'est en février 2021 après seulement 3 années, que le 1^{er} poste est mis en service à Morchies (62). Il permet une capacité d'accueil globale de 117 MW.

Ce déploiement permet de faire gagner 7 ans sur le raccordement de 5 parcs éoliens et l'injection de l'électricité produite sur le réseau public. Volkswind France a d'ores et déjà deux autres postes sources en cours de construction qui seront finalisés d'ici la fin de cette année et qui permettront de raccorder pas moins de 6 nouveaux parcs éoliens.

STOP AUX FAKE NEWS ?

L'énergie éolienne est une énergie qui coûte cher ?

Avec l'augmentation continue des prix sur le marché de l'électricité, les énergies renouvelables vont rapporter des milliards d'euros à l'État français. Le secteur de l'éolien va le plus contribuer au budget de l'État avec près de 22 milliards d'euros en 2022 et 2023.

Pendant des années, l'État français a accompagné le développement de la filière en fixant un prix d'achat fixe de l'électricité de source éolienne. L'État complète auprès du producteur la différence de prix entre le marché et le tarif fixé. Ce système a permis de rendre cette énergie compétitive et mature.

Lorsque le prix de marché est supérieur au tarif fixé, c'est le producteur qui rembourse la différence à l'État. Mais à l'inverse, si le prix de l'électricité sur les marchés passe au-dessus du prix fixe garanti, là, ce sont les producteurs d'énergies renouvelables qui s'engagent à payer à l'État la différence.

C'est ce qu'il s'est passé avec l'explosion des prix depuis environ un an. Le prix fixe garanti par l'État oscille entre 50 et 71 €/MWh selon les régions et les contrats passés. Mais les prix du marché tournent autour des 500 €/MWh en ce moment. C'est à ce prix-là que les producteurs de renouvelables écoulent leur courant. La différence entre «prix garanti» et «prix du marché» est importante. La filière éolienne va rembourser en quelques mois ce qu'elle a perçu comme aide sur 20 ans. L'État a investi dans l'énergie éolienne qui devient aujourd'hui une rente.

Ces milliards vont contribuer à financer les boucliers tarifaires sur l'énergie mis en place par le gouvernement pour protéger les consommateurs contre les hausses de l'électricité, du gaz ou des carburants.



INTERVIEW

JEAN-JACQUES COTTEL

Président de la Communauté de Communes Sud Artois

Monsieur Jean-Jacques Cottel est maire de la commune de Bapaume (62), conseiller départemental et président de la communauté de communes du sud Artois. Cette dernière regroupe 64 communes et compte 28500 habitants. Monsieur Cottel a accepté de répondre à nos questions sur son expérience avec les éoliennes sur son territoire.

Vous avez participé au développement de parc éolien sur votre territoire, qu'est-ce qui a été moteur dans vos prises de décisions ?

« Au départ, les premiers parcs nous les avons un peu subis. Mais depuis, à l'aide de notre plan d'urbanisme intercommunal, nos relations avec les développeurs, dont Volkswind et les communes nous avons défini un certain nombre de secteurs possibles au développement éolien.

S'il n'y a pas d'avis contraire, notamment de la population, mais en général il n'y en a pas, nous avons décidé de soutenir et défendre l'éolien parce que c'est une source d'énergie renouvelable et propre. Et parce que nous avons pour ambition de devenir un territoire à énergie positive. C'est-à-dire produire plus d'énergie que l'on en consomme. Nous sommes devenus ce territoire à énergie positive au cours de cette année 2022 ».

Quelles sont les plus grandes difficultés que vous pouvez rencontrer dans le développement de votre Plan Climat Air et Énergie sur le territoire et notamment avec les éoliennes ?

« L'une des difficultés pourrait être l'acceptabilité, notamment des communes voisines. Je pense qu'il y a une association qui est anti-éolienne mais à priori avec qui on arrive à travailler, nous n'avons pas de grande contestation sur le territoire. La difficulté reste d'expliquer les choix qui sont faits par rapport aux sociétés qui développent les éoliennes, notamment au regard des contacts pris avec les propriétaires. Globalement, j'ai l'impression qu'il y a un regard positif au niveau des élus et de la population qui acceptent bien les projets éoliens ».

Vous avez des retombées financières générées par les parcs éoliens sur votre territoire. Quels ont été les investissements réalisés grâce à cela ?

« Depuis 2017, la communauté de commune a décidé d'avoir une action solidaire sur le territoire et de prendre la compétence incendie. C'est donc l'intercommunalité qui paie cette contribution pour les communes. Cela représente 28 € par habitant soit 820 000 € qui sont financés grâce à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). Pour le reste, les sommes iront probablement vers le développement durable, avec la création de pistes cyclables, des aménagements paysagers ou des aménagements sportifs mutualisés sur le territoire ».

Qu'est-ce que vous diriez sur votre expérience avec les éoliennes ?

« Je dirai que sur le plan écologique et je le pense très sincèrement il est bénéfique d'avoir recours à une énergie telle que celle qui vient du vent ou du soleil. Pour cela il faut se donner les moyens de mettre en place ces outils sur son territoire. Cela vaut vraiment le coup de se pencher sur ce sujet car dans le cadre d'une solidarité nationale je pense que chacun doit pouvoir apporter sa contribution en termes d'apport d'énergie renouvelable.

Il y a un effort collectif à faire et nous avons des exemples à prendre sur nos voisins européens. Il nous faut aménager nos territoires pour évoluer en termes d'énergie et de production d'énergie pour la planète pour réduire les émissions de CO2. Je dirai aussi que c'est un travail d'appropriation et de pédagogie tout en respectant les territoires et les paysages. C'est un travail de réflexion et de longue haleine qui doit se bâtir dans les années qui viennent. Nous devons prendre conscience collectivement de la nécessité pour notre planète de développer des énergies durables pour demain ».

